



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
Fax. : 03.27.61.44.39
mairie.dompierre.sur.helpe@orange.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2018-29

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,
Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,
Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte-tenu des travaux de la détérioration accentuée d'une portion de la route du Cheminet et du risque d'accidents.

Compte tenu d'une programmation de réfection de cette route avec d'autres pour des avantages financiers.

ARRETE

Article 1 : La circulation sur cette portion de route à partir de l'habitation numérotée 5 jusqu'en bas, sera fermée à tout véhicule, motocycle et cycle du 20 septembre 2018 jusqu'au 31 mai 2019.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par le personnel communal et un barriérage de chaque coté de cette portion de route.

Article 3 : Les riverains de cette route sont déjà autorisés à remonter cette voie à sens unique.

Article 4 : Une signalisation accrue, sera mise en place sur la voie de circulation obligatoire de la Burlotte.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.

Ampliation du présent arrêté sera adresser à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe
- Secours d'Avesnes sur Helpe (S.D.I.S)
- Direction départementale des secours et d'incendies du Nord (S.D.I.S) de Lille
- Aux riverains des rues de la Gare, Burlotte et Chemin du Cheminet.

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 11 septembre 2018

Le Maire,


Jean-Pierre LIBERT

